



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

intégration en milieu scolaire

Question écrite n° 28499

Texte de la question

M. Élie Aboud attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le plan d'action qui a été lancé le 8 août 2007 afin d'améliorer l'accueil des enfants handicapés en milieu scolaire ordinaire. Il lui demande de bien vouloir lui préciser le nombre d'auxiliaires de vie mis en place pour le département de l'Hérault.

Texte de la réponse

La scolarisation des élèves handicapés dans les écoles et établissements scolaires constitue une priorité affichée du Président de la République. Elle est rendue possible, pour certains élèves handicapés, grâce à la présence de personnels recrutés sur des missions d'auxiliaires de vie scolaire qui les accompagnent à titre individuel (AVS-I). Ces personnels peuvent être soit des assistants d'éducation, soit des personnels recrutés sur contrat aidé. L'effort engagé nationalement en faveur de l'accueil de ces enfants en milieu scolaire ordinaire sera poursuivi sur l'année scolaire 2008-2009. Ainsi, 2 000 emplois d'AVS-I ont été créés à ce titre, à la rentrée scolaire 2008, ce qui porte à 9 550 le nombre d'emplois d'AVS-I. Au total, avec les personnels en contrats aidés et les AVS « collectifs », ce sont 24 684 équivalents temps plein qui permettent l'accueil des élèves handicapés. À la rentrée 2008, 80 créations supplémentaires ont été attribuées à l'académie de Montpellier. Sur cette dotation, l'Hérault a bénéficié de 34,5 emplois. Au total, l'académie de Montpellier dispose d'une dotation de 351,5 assistants d'éducation AVS-I en équivalent temps plein au 1er septembre 2008, et le département de l'Hérault de 134,5. Outre les assistants d'éducation, des personnels recrutés sous contrat aidé sont employés pour accompagner les élèves handicapés. Pour sa part, l'académie de Montpellier en compte 816 au 1er septembre 2008, et le département de l'Hérault, 237.

Données clés

Auteur : [M. Élie Aboud](#)

Circonscription : Hérault (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28499

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 juillet 2008, page 6485

Réponse publiée le : 16 décembre 2008, page 10947